

Siège social:  
Zone artisanale  
RT50  
20250 CORTE

**Objet** : Autorisation de signature  
demande d'aide pour la création  
d'outils pédagogiques

**N° d'enregistrement** :  
**2020-06-038 DEC**

- Original
  - Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,  
Le Directeur Général Adjoint

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du 10/07/2020

de la réception s/Préfecture  
en date du 10/07/2020

Pour le Président,

  
Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
Vincent ANDREI

**DECISION**

**Le Président du Syvadec**

**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9, L.5211-10 et L.5711-1

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2007-194-11 du 13 juillet 2007 modifié portant création du Syvadec

**Vu** la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau

**Vu** la délibération 2019-12-111 en date du 18 décembre 2019 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président ;

**Vu** l'avis favorable recueilli auprès des membres du bureau

**Considérant** le programme de prévention en lien avec la réduction des déchets menés par le Syvadec auprès des publics scolaires

**Considérant** le succès des programmes ECO-Scola, depuis étendu au secondaire

**Considérant** l'intérêt de recourir à des outils pédagogiques de type parcours in situ et applications numériques

Considérant le montant estimé pour la constitution de ces outils pédagogiques est de 60.000 €

**Considérant** le plan de financement établi selon un taux de subvention de 50 % soit 30.000 €, ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible

**Considérant** la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – D'approuver le plan de financement pour la constitution des outils pédagogiques dans le cadre du programme de prévention des déchets dispensé auprès des scolaires

Accusé de réception en préfecture :  
02B-200609827-20200707-2020-06-038-AU  
Date de télétransmission : 10/07/2020  
Date de réception préfecture : 10/07/2020

**Article 2-** D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

**Article 3** - D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

**Article 4** – Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Comité Syndical

**Article 5** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée au siège du Syvadec

**Article 6 –** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : Villa Monte Piano 20407 Bastia Cedex, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr>

Fait à Corte, le 7 juillet



Le Président

François TATTI

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20200707-2020-06-038-AU  
Date de télétransmission : 10/07/2020  
Date de réception préfecture : 10/07/2020

**Bureau syndical du  
 18 juin 2020**

**DELIBERATION N° 2020-06-038  
 Avis sur la demande d'aide pour la création d'outils pédagogiques**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
20	12	12	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

**Présente :**

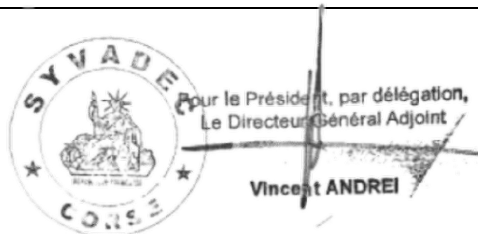
Madame : SOTTY Marie-Laurence.

**Absents :**

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.  
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François et HABANI Yohan.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 10/07/2020  
 et de la publication de l'acte le: 10/07/2020



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20200707-2020-06-038-AU  
 Date de télétransmission : 10/07/2020  
 Date de réception préfecture : 10/07/2020

**Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président, expose,**

A la suite du déploiement des programmes EcoScola, EcoCulleghju et EcoLiceu, des demandes de jeux pédagogiques et de visites de sites de la part des établissements engagés dans la démarche, se font de plus en plus nombreuses.

Afin de répondre à cette attente, le service Prévention du SYVADEC en charge de développer le programme pédagogique du syndicat, a élaboré une nouvelle offre visant à proposer aux enseignants deux nouveaux types d'outils :

- Des visites de sites (recycleries et bioplateformes), prenant la forme de circuits pédagogiques adaptés aux niveaux des élèves présents.
- Un espace numérique proposant des jeux éducatifs sur le thème de la valorisation et de la réduction des déchets, ce type de support ayant connu un fort engouement durant la période de confinement, dans le cadre de la mise en place de la continuité pédagogique.

Pour la première année de mise en œuvre l'objectif est d'organiser un minimum de quinze visites de site sur l'ensemble du réseau du SYVADEC, correspondant à la sensibilisation d'environ 300 élèves et de mettre à disposition des enseignants une large gamme de supports interactifs.

Un Circuit pédagogique interactif et dynamique sera déployé pour l'occasion sur un site. Le circuit est conçu pour être mobile et modulable : il n'est pas présent de manière permanente sur les sites, il est déployé le jour de la visite. Les chargés de mission seront chacun doté d'un kit de visite.

Le dispositif est enrichi d'un volet numérique mis à disposition des enseignants.

Le montant total de l'opération est estimé à 60 000 € HT. Le co-financement envisagé est de 50 % ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible, sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC

Il est demandé aux membres du Bureau d'émettre un avis sur ce plan de financement et cette demande de subvention

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

Vu l'Ordonnance du 1er avril 2020 portant sur la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20200707-2020-06-038-AU Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020
--

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Emet un avis favorable pour ce plan de financement et la mise en œuvre de la demande auprès des partenaires financeurs au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du SYVADEC

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
020-20000927-202007-2020-06-038-AU  
Date de télétransmission : 10/07/2020  
Date de réception préfecture : 10/07/2020